

Tunis, le 25 février 1969

N° 176 D2/1D/S1

/ % I R C U L A I R E

à tout le personnel enseignant du 2ème Cycle

— § —

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans le cadre de l'effort entrepris pour rehausser le niveau tant culturel que professionnel des maîtres chargés de l'enseignement du français dans les écoles du premier Cycle, l'Administration se propose de recruter parmi le personnel tunisien et contractuel actuellement en exercice :

1.- Des enseignants chargés des fonctions d'Inspecteur du 1er Cycle, qui seront affectés dans les postes dont ci-jointe la liste en Annexe I.

Le lieu de résidence est mentionné au regard de chaque circonscription.

Ceux dont la candidature aura été retenue recevront :

- a - les indemnités afférentes à ce grade
- b - l'indemnité kilométrique prévue par la réglementation en vigueur
- c - l'indemnité pour frais de séjour à laquelle ils peuvent prétendre à l'occasion de leurs tournées, conformément au taux en vigueur.

Peuvent concourir pour le poste de chargé des fonctions d'Inspecteur :

Les enseignants titulaires exerçant dans les établissements du Second Cycle.

2.- Des Conseillers Pédagogiques

La liste des localités à pourvoir en conseillers pédagogiques est publiée en Annexe II jointe à la présente circulaire.

Deux à trois conseillers seront désignés dans chacun de ces postes.

Les intéressés auront une tâche spécifiquement pédagogique.

Elle consistera à encadrer un groupe de 20 à 25 Maîtres sous l'impulsion de MM. les Directeurs Régionaux, les Inspecteurs Régionaux et les Inspecteurs de l'Enseignement du Français du 1er Cycle chargés d'orienter, de coordonner et de contrôler leur action.

Le lieu de résidence de ces conseillers sera choisi de façon à leur faciliter la tâche qui les attend.

Les intéressés auront droit :

a - à une indemnité annuelle de 100 dinars qui viendra s'ajouter à leur traitement.

b - à l'indemnité kilométrique prévue par les textes.

c - à une indemnité de frais de séjour allouée à l'occasion de leurs tournées, conformément au taux en vigueur.

Peuvent poser leur candidature aux postes de conseiller pédagogique :

a - les professeurs adjoints bilingues ou unilingues de français

b - les instituteurs et institutrices unilingues de français ou bilingues délégués dans l'enseignement du Second Cycle et dont la dernière note d'inspection est au moins égale à 14 sur 20.

Il va de soi que les postulants doivent être titulaires.

Les candidats sont priés de bien vouloir remplir une notice individuelle conforme à celle jointe en Annexe III à la présente circulaire et de me l'adresser par la voie hiérarchique au plus tard le 8 Mars délai de rigueur.

Afin de me permettre en même temps d'étudier utilement leurs vœux et de pourvoir tous les postes en personnel qualifié, les intéressés sont priés d'élargir au maximum le choix des postes où ils préféreraient être affectés.

J'espère que, désireux de contribuer à l'oeuvre de rénovation pédagogique que nous allons entreprendre ensemble, les candidats se porteront spontanément volontaires pour les centres qui ont le plus besoin de leur concours.


A. BEN SALAH

ANNEXE ILISTE DES CIRCONSCRIPTIONS A POURVOIR EN INSPECTEURS

GOUVERNORAT	Inspection Régionale	Circonscription à pourvoir	Bureau Lieu de Résidence	Lieu de Résidence
TUNIS	TUNIS NORD TUNIS SUD	TUNIS-BANLIEUE 3 postes	TUNIS-BANLIEUE	TS-BANLIEUE
BIZERTE	BIZERTE	MENZEL BOURGUIBA MATEUR	ML. BOURGUIBA MATEUR	ML. BOURGUIBA MATEUR
JENDOUBA	JENDOUBA	TABARKA	TABARKA	TABARKA
LE KEF	LE KEF	TADJEROUINE SILIANA	JERISSA SILIANA	JERISSA SILIANA
BEJA	BEJA	TEBOURSOUK	TEBOURSOUK	TEBOURSOUK
NABEUL	NABEUL	MENZEL TEMIME	MENZEL TEMIME	ML. TEMIME
SOUSSE	SOUSSE OUEST	SOUSSE II MOKNINE EL DJEM	SOUSSE MOKNINE EL DJEM	SOUSSE MOKNINE EL DJEM
KAIROUAN	KAIROUAN	KAIROUAN III	KAIROUAN	KAIROUAN
KASSERINE	KASSERINE	THALA	THALA	THALA
SFAX	SFAX SUD	MAHARES	MAHARES	MAHARES

LISTE DES CIRCONSCRIPTIONS A POURVOIR
EN CONSEILLERS PEDAGOGIQUES

GOUVERNORAT	Inspect. Régionale	Circonscription
TUNIS	TUNIS NORD	LA GOULETTE LE BARDO LA MANOUBA TUNIS IV
	TUNIS-SUD	TUNIS I TUNIS II TUNIS III HAMMAM-LIF
BIZERTE	BIZERTE	BIZERTE MENZEL BOURGUIBA MATEUR
JENDOUBA	JENDOUBA	JENDOUBA TABARKA
LE KEF	LE KEF	LE KEF TADJEROUINE SILIANA
BEJA	BEJA	BEJA TEBOURSOUK MEDJEZ EL BAB
NABEUL	NABEUL	NABEUL GROMBALIA MENZEL TEMIME
SOUSSE	SOUSSE EST	SOUSSE I MONASTIR MAHDIA
	SOUSSE OUEST	SOUSSE II MOKNINE EL DJEM
KAIROUAN	KAIROUAN	KAIROUAN I KAIROUAN II KAIROUAN III
KASSERINE	KASSERINE	KASSERINE THALA
SFAX	SFAX NORD	SFAX I JEBENIANA

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Titres Universitaires :

Qualité : Professeur agrégé - Professeur licencié - Professeur certifié - Professeur-Adjoint - Instituteur délégué. (Biffer la mention inutile).

Etablissement d'exercice :

La ou les disciplines enseignées :

Direction Régionale :

Etat Civil :

Fonctions du conjoint :

Lieu d'exercice du conjoint :

Nombre d'enfants à charge :

Prénoms et date de naissance de chacun d'eux :

1.-

2.-

etc

Dernière Inspection -- Date
obtenue dans l'Enseignement
du 1er Cycle --

Note (1)

Indiquer les fonctions que vous désiriez exercer (à indiquer par ordre de préférence -
(chargé des fonctions d'Inspecteur - Conseiller Pédagogique)

1.-

2.-

etc

Localités choisies

1.-

2.-

3.-

etc

Fait à _____ le _____

Signature,

Avis du Chef d'Etablissement

Le _____ à _____

Signature,

Avis du Directeur Régional

Le _____ à _____

Signature,

(1) Cette rubrique ne concerne que les instituteurs délégués dans l'Enseignement du Second Cycle.-

